

JO D'HIVER 2030

DEMANDE D'ORGANISATION D'UN DÉBAT PUBLIC

La France est à la veille de l'ouverture des Jeux Olympiques d'été à Paris : ceux-ci ont nécessité plusieurs années de préparation, de concertation, de mobilisation pour construire, rénover, adapter des équipements sportifs de haut niveau, des superstructures d'accueil, des milliers de logements, des infrastructures indispensables au déplacement en temps et en heure de 15 000 athlètes, 20 000 journalistes, 15 millions de touristes ! Un travail de longue haleine pour la région francilienne qui dispose pourtant de nombreux atouts, notamment en terme d'accessibilité des biens, des personnes et des services.

Dans le même temps, sans concertation, en l'absence de toute transparence, de tout chiffrage et planning précis et détaillés, l'exécutif français apporte son soutien à la candidature des régions AURA et PACA pour les JO d'hiver 2030. Si la taille de l'évènement n'est pas comparable aux JO d'été, le processus de préparation et les contraintes d'organisation sont transposables. Or cette candidature souffre de nombreux écueils sur le fond - des JO sur le même modèle que ceux organisés durant les Trente Glorieuses et sans tenir compte des signes inquiétants du réchauffement climatique en montagne - et sur la forme : précipitation dans la décision, absence totale de concertation, enclavement et dispersion des sites olympiques, ressources financières des collectivités encore fragilisées par les dettes des JO précédents (1968 et 1992) et réduites par la crise énergétique actuelle...

LÉGITIMITÉ DE LA SAISINE CNDP PAR DES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES

Agrément des associations demanderesses au titre du L121-8 du Code de l'Environnement :

- La demande adressée au président de la Commission Nationale du Débat Public est formulée par France Nature Environnement (FNE), association nationale agréée au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement. Le président de FNE est mandaté par les présidents de ses deux fédérations régionales concernées par le projet et également habilitées : FNE AURA et FNE PACA.

- Cette saisine est également portée par l'ONG Mountain Wilderness également habilitée pour une telle démarche.

Coût prévisionnel des projets :

Le coût initialement annoncé en 2023 par les maîtres d'ouvrages du projet, que sont les présidents des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, était de 1,8Md€ donc très largement supérieur au montant déclenchant une obligation de saisine de la CNDP par le ou les maîtres d'ouvrage (article L121-8-§1).

Dans les annonces à la presse, ces dernières semaines, les porteurs de projet font désormais référence à un budget global de 1,975 Md€. Et cela va encore évoluer dans les semaines à venir !

Selon plusieurs déclarations récentes, émanant des représentants de l'État ou des Régions, les maîtres d'ouvrage attendraient la décision officielle du comité international olympique (CIO) le 24 juillet pour se soumettre à l'obligation de saisine.

A cette date,

- le contrat international engageant les deux collectivités auprès du CIO sera définitivement signé et donc irrévocable ;
- l'État aura donné sa garantie pour couvrir les montants financiers nécessaires aux investissements à réaliser.

Dans ces conditions, le programme initial devra être respecté quelles que soient ses limites de faisabilité, économiques, géographiques, écologiques. Selon la méthodologie « Éviter, Réduire, Compenser », il ne restera en débat que les miettes de « compensations » possibles pour verdier le projet.

UN DOSSIER DE CANDIDATURE NI SOBRE NI ÉCOLOGIQUE

Description du projet : « Les différentes compétitions ont été réparties dans quatre "pôles" dispersés dans les Alpes. Le "pôle Haute-Savoie" devrait accueillir les épreuves de biathlon et de ski de fond. Le "pôle Savoie" a été choisi pour le bobsleigh, le skeleton, la luge, le ski alpin et les épreuves de saut et combiné nordique.

Dans les Alpes du Sud, un "pôle briançonnais" doit concerner les épreuves de snowboard et de ski freestyle ; Isola 2000 accueillera le ski-cross et le snowboard-cross, Briançon le ski et snow half-pipe, et d'autres épreuves se tiendraient à Montgenèvre. Enfin, un pôle à Nice et sa région a été choisi pour les compétitions sur glace. »

Une dispersion des sites olympiques

Selon l'Ademe la mobilité est responsable de 52% des émissions de gaz à effet de serre des sports d'hiver.

Des jeux étalés sur quatre pôles cumulent les difficultés de déplacement entre les sites pour les organisateurs, les délégations, les sportifs, les spectateurs. Or pour être écologiques, il faudrait que les gares et lignes de desserte ferroviaires puissent absorber un maximum de voyageurs, ce qui n'est pas le cas puisque les réseaux n'ont pas été entretenus ou que les projets de rénovation sont sans cesse repoussés. En moins de six ans (délai avant l'ouverture officielle des JO), la remise en état pour la diffusion et la fluidification sur les territoires des très nombreux déplacements engendrés par l'évènement est impossible.

Le Briançonnais est particulièrement représentatif de ces difficultés d'accès routières et ferroviaires. Combien de viaducs à construire pour franchir les vallées, combien de murs de soutènement pour élargir les voies ?

Les porteurs de projet promettent la mise en place de bus et cars décarbonés pour desservir les sites. Ce qui n'est absolument pas réaliste vu le nombre de personnes à déplacer dans un temps très court.

Le président de Région AURA mise également sur un ascenseur valléen (remontée mécanique) entre Bozel et Courchevel pour une liaison rapide et décarbonée entre la vallée et la station. Mais les évaluations des équipements similaires déjà existants (Brides-Méribel ou les Arcs) sont loin d'être convaincantes sur l'intérêt « écologique » du dispositif : immenses parkings imperméabilisés en vallée, seulement une petite partie de la clientèle touristique captée, car, contrairement à la Suisse, les accès des véhicules individuels motorisés en station ne sont pas réglementés. Et surtout, les ascenseurs valléens génèrent la création en vallée de milliers de lits qui restent froids

(usage moyen 3 semaines par an). Bozel n'échappera pas à cette frénésie de construction avec un village olympique de 600 lits déjà annoncé.

En revanche, le dossier de candidature est totalement « silencieux » sur les nuisances induites par le transport aérien des participants pour venir à l'évènement (impact sur les aéroports régionaux : St Exupéry, Nice, mais aussi Grenoble, Chambéry...) et sur le trafic induit par les entraînements des équipes d'athlètes et de leurs encadrants qui privilégient généralement les avions privés et l'hélicoptère pour se déplacer (héliports, aéroclubs..).

Des équipements certes existants mais à rénover et aussi d'autres à construire

Si le dossier de candidature vante le fait que 95 % des équipements sont existants, il se garde bien de souligner qu'ils ne sont plus aux normes olympiques de 2024, les performances des athlètes et les exigences du CIO ayant beaucoup évoluées depuis ces dernières années.

Exemple du tremplin de saut à Courchevel construit certes pour les JO d'Albertville mais dont la piste de réception doit être rallongée de 8 mètres suscitant des mouvements de terre conséquents pour déplacer et recréer une butte artificielle (coût 20M€ non intégré à l'estimation initiale).

Le Grand Bornand a prévu 50M€ d'investissements pour une mise à niveau de ses équipements qui pourraient être rentabilisés par l'accueil ultérieur des Mondiaux de biathlon donc qui échappent au chiffrage des investissements pour les JO.

Nice est censée accueillir le village olympique, le centre des médias, les sports de glace et la cérémonie de clôture. La collectivité prévoit ainsi la construction de deux patinoires alors qu'une patinoire olympique existe déjà à Marseille (et d'autres dans les Alpes du Nord) !

Une couverture d'enneigement soutenue à coup de canons à neige

Le projet n'ignore pas qu'il faudra renforcer tout équipement nécessaire pour garantir l'enneigement.

Les ONG environnementales attirent depuis longtemps l'attention des pouvoirs publics sur les conséquences de la production de neige artificielle : destruction des milieux naturels, des têtes de bassin, multiplication des retenues collinaires, pollutions chimiques... Il faut ajouter, à échéance 2030, le risque d'une température trop élevée pour assurer le fonctionnement des canons à neige. Le plus vraisemblable, selon les accélérations constatées par rapport aux prédictions du GIEC, ce sont le risque de zéro enneigement ou d'évènements météorologiques intenses nécessitant l'annulation de tout ou partie des épreuves, rendant ainsi inutiles et pharaoniques les investissements réalisés.

UN PROJET CONTRAIRE AUX LOIS FRANÇAISES EN VIGUEUR

Les obligations des lois climat et résilience, biodiversité, ainsi que l'objectif de zéro artificialisation nette, sont totalement ignorés par le projet. Il en est de même pour le principe d'équilibre budgétaire imposé aux collectivités territoriales. La garantie de l'État sur un budget approximatif dont on sait d'expérience qu'il sera dépassé signifie que la dette pèsera sur l'ensemble des citoyens et particulièrement sur les petites communes entraînées malgré elles vers ce miroir aux alouettes.

Dans une période de déficit où l'État doit économiser 20 Md€, ce projet est une aberration économique et défie les contraintes budgétaires. Il n'est pas soutenable financièrement : les études montrent que les JO sont toujours déficitaires (seule exception le cas particulier de Los Angeles). La réalité de terrain confirme le résultat de l'étude : les communes épongent à peine leurs dettes des JO de Grenoble (1968) et Albertville (1992) qui ont coûté quatre fois plus chers que les prévisions initiales.

DES JO D'HIVER DONT LA LÉGITIMITÉ ET LA POPULARITÉ RESTENT À DÉMONSTRER

Les JO d'hiver vont donc générer toute une série d'impacts considérables sur les territoires de montagne et auront des conséquences à long terme aussi bien écologiques qu'économiques et sociales. Alors que la situation oblige à accélérer la transition touristique, et même économique, les Jeux d'Hiver enferment les Alpes dans une vision "sport d'hiver". Les investissements publics devraient au contraire accompagner cette transition, soutenir des initiatives alternatives, et non conforter un modèle économique très vulnérable, comme le rappelle la Cour des Comptes dans son rapport du 6 février 2024 intitulé "*Les stations de montagne face au changement climatique*".

Au regard des impacts sur la vie des habitants des territoires de montagne, et sur les écosystèmes naturels, un tel projet ne devrait pas se faire sans une véritable mise en débat démocratique préalable. Au-delà de la simple opposition "Pour ou Contre" les JO d'hiver - qui se réduirait incontestablement à une opposition simpliste "La vie / La mort" des territoires de montagne-, il est nécessaire de permettre aux citoyens de proposer et d'inventer un nouvel horizon pour 2030.

2030 pourrait alors être une année charnière célébrant un engagement dans la transition avec de nouvelles façons de vivre en montagne. C'est pourquoi nous appelons de nos vœux une véritable concertation sur le sujet et la création d'espaces d'échanges d'idées et de partage afin de laisser émerger des modèles alternatifs, un nouvel imaginaire pour les montagnes de demain.

CONCLUSION

Comme l'écrivait la commission internationale pour la protection des Alpes (CIPRA) dès janvier 2022, au sujet des JO d'hiver 2026 programmés en Italie, « *les erreurs du passé ne doivent pas être répétées. Les besoins des régions concernées et les intérêts de leurs habitant·e·s doivent être pris au sérieux et encouragés, notamment en ce qui concerne une vraie durabilité écologique, sociale et économique* ».

Les organisations signataires souhaitent l'ouverture, **avant toute décision irrémédiable**, d'une consultation nationale pour que ces jeux d'hiver ne constituent pas un accélérateur de l'artificialisation des sols et du bétonnage



des stations de montagne avec des lits froids ou des résidences secondaires qui transforment les communes en dortoirs.

Le 14 Juin 2024

Pour France Nature Environnement

Antoine Gatet, Président

Pour Mountain Wilderness France

Fiona Mille, Présidente